



VOUS ÊTES PRESTATAIRE DE SERVICES? APPRENEZ-EN DAVANTAGE SUR LA MALTRAITANCE ÉCONOMIQUE

LA MALTRAITANCE ÉCONOMIQUE

englobe une série de comportements par lesquels une personne contrôle les ressources ou les libertés économiques d'une autre. La maltraitance économique consiste notamment à restreindre l'accès de la personne qui en est victime à des ressources essentielles comme la nourriture, les vêtements ou le transport, et à lui refuser les moyens d'améliorer sa situation économique par l'emploi, l'éducation ou la formation.¹



” Je suis encore accablée des dettes accumulées par mon ex-mari. C'est un long périple, car je suis enceinte de 7 mois. Je n'avais pas le droit de conduire ma voiture. Je n'avais pas le droit d'aller où que ce soit seule, même pas à mes rendez-vous de suivi de grossesse; je ne pouvais pas quitter la maison seule, rien de tout ça. J'essaie de trouver un appartement avant la naissance, mais pour déménager je vais devoir verser un dépôt de garantie important et donner deux talons de paye. Je suis très frustrée contre le système d'aide, complexe et frustrant ”

LA MALTRAITANCE FINANCIÈRE

désigne le fait pour un conjoint maltraitant d'utiliser ou d'abuser de l'argent de sa partenaire, limitant ou contrôlant de ce fait ses actions actuelles ou futures, de même que sa liberté de faire des choix. Les gestes de maltraitance financière comprennent l'établissement de contrats au nom de la partenaire, l'utilisation de cartes de crédit sans son autorisation ou encore l'utilisation de l'argent de la famille pour jouer à des jeux de hasard. Les femmes victimes de violence financière peuvent se retrouver sans argent pour satisfaire des besoins essentiels comme la nourriture et l'habillement, sans accès à leurs propres comptes bancaires ou à un revenu indépendant, et avec des dettes qui ont été accumulées par leur partenaire violent. Ce dernier peut continuer à exercer un contrôle financier même après que la survivante a quitté le foyer, par exemple sur la pension alimentaire pour les enfants. La définition de la maltraitance économique est plus large que celle de maltraitance financière, terme généralement utilisé pour décrire le refus ou la restriction de l'accès à l'argent, ou l'utilisation abusive de l'argent d'une autre personne.

Si vous souhaitez orienter vos clientes vers des ressources supplémentaires sur la maltraitance économique, elles pourront télécharger l'application mobile du CCFWE, appelée STEAR, dans l'Apple Store et Google Play à partir du mois de juin 2023.

Vos clientes paye peuvent également visiter le site Webccfwe.org > Vos outils.

¹ Sharp, N. "What's Yours is Mine". Refuge UK. (2008) <https://www.theduluthmodel.org/wp-content/uploads/2021/12/Whats-yours-is-mine-Full-Report.pdf>



CANADIAN CENTER
FOR WOMEN'S
EMPOWERMENT

CENTRE CANADIEN
POUR L'AUTONOMISATION
DES FEMMES



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada

TD Bank

LE MALTRAITÉUR ÉCONOMIQUE VISE À :

LIMITER L'UTILISATION DE L'ARGENT PAR LA VICTIME:	CONTRÔLER L'ACQUISITION DE RESSOURCES PAR LA VICTIME :	SABOTER LA CAPACITÉ DE LA VICTIME DE CONSERVER SES RESSOURCES :
<ul style="list-style-type: none"> • Décider quand et comment la victime dépense; • Obliger la victime de demander de l'argent ou lui verser une allocation de dépenses; • Limiter l'utilisation par la victime de certains biens comme le téléphone ou la voiture; • Mettre à son nom tous les actifs du ménage (par exemple, les économies, la maison); • Cacher à la victime des informations financières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Empêcher la victime de faire des études; • Empêcher la victime de se rendre au travail; • Restreindre les heures de travail de la victime; • Empêcher la victime de chercher un emploi; • Prendre les revenus de la victime; • Empêcher la victime de demander des prestations; • Interdire l'accès de la victime à un compte bancaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voler l'argent ou les biens de la victime; • Endommager les biens; • Refuser de participer aux charges du ménage; • Utiliser pour ses propres dépenses l'argent nécessaire pour payer les dépenses du ménage (p. ex., les factures); • Mettre toutes les factures, cartes de crédit et prêts au nom de la victime; • Obliger la victime à payer toutes les factures, cartes de crédit et prêts; • Accumuler des dettes au nom de la victime; • Forcer la victime à voler à l'étalage, à mentir dans sa déclaration de revenus, dans une demande de crédit ou aux autorités policières, ou autrement commettre de la fraude.

COMPRENDRE LA NATURE DE LA MALTRAITANCE ÉCONOMIQUE : ENQUÊTE NATIONALE AUPRÈS DES PRESTATAIRES DE SERVICES D'AIDE³

20% des femmes déclarent que leur partenaire contrôle leur accès à l'argent, par exemple au compte bancaire, ou leur donne une allocation de dépenses;

Les prestataires de services sociaux et les intervenants des refuges indiquent que 58 % de leurs clientes ont des inquiétudes par rapport à leur capacité de payer un logement et que 48 % d'entre elles craignent ne pas être en mesure de payer leurs factures de téléphone et d'Internet, ainsi que leurs dépenses de transport;

49% des victimes survivantes déclarent que leur partenaire maltraitant s'immisce dans la gestion de leur argent (salaire, pension alimentaire, prestations d'aide sociale) ou le contrôle;

63% des intervenants ont déclaré ne pas avoir de formation spécifique leur permettant d'aider les clientes victimes de maltraitance économique. C'est pourquoi nous avons élaboré la présente feuille d'information.

LES FORMES DE MALTRAITANCE ÉCONOMIQUE

La maltraitance économique peut se traduire par les tactiques suivantes:

- Exclure la victime des décisions concernant les finances du ménage ou lui interdire l'accès aux ressources financières de la famille;
- Prendre l'argent de la victime ou l'obliger à demander de l'argent;
- Exiger que la victime rende compte de ses dépenses;
- Contrôler l'accès de la victime survivante aux informations financières;
- Interdire à la victime survivante de parler d'argent avec d'autres personnes;
- Ne pas permettre à la victime d'avoir des comptes à son nom ou de se constituer un dossier de crédit;
- Forcer la victime à ouvrir des comptes à son nom et l'endetter;
- Entraver les études de la victime ou lui interdire d'en faire;
- Forcer une victime survivante qui n'a pas de permis de travail à travailler illégalement;
- Menacer une victime qui travaille au noir de la dénoncer à la police.

MALTRAITANCE ÉCONOMIQUE ET PANDÉMIE DE LA COVID-19 DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE, ONTARIO²

92% des femmes déclarent que leur partenaire maltraitant leur cache des informations financières;

94% des femmes déclarent que leur partenaire maltraitant dépense l'argent nécessaire pour payer le loyer ou les factures sans leur permission;

93% des femmes déclarent que leur partenaire maltraitant prend des décisions financières importantes sans les consulter;

84% des victimes déclarent que leur partenaire maltraitant accumule des dettes à leur nom.



“J'avais une sécurité financière, je vivais la vie que j'avais toujours voulue et j'en avais pleinement le contrôle jusqu'à ce que j'entame une relation avec un homme il y a environ sept ans. Au cours de cette relation, j'ai subi de la maltraitance physique, psychologique et financière. Il mentait totalement sur sa situation financière, et il est arrivé un moment au cours de la relation où si je lui posais des questions sur sa situation, il explosait. J'ai découvert les conséquences de l'abus une fois la relation terminée : il avait volé de l'argent, il avait joué... C'est difficile pour moi d'en parler, mais j'ai fini par m'en sortir – je me suis retrouvée avec rien que des dettes. J'avais une entreprise. Je l'ai perdue aussi. J'ai perdu ma maison, mon entreprise, la plupart de mes amis. Je n'avais ni les connaissances ni la force de me battre contre lui au tribunal et je n'avais pas non plus le soutien de ma famille.”

² Chandrarajan, N, Bedard, T, Thomas, M, Haileyesus, P, Lucente, « l'accès des victimes de maltraitance économique aux ressources pendant la COVID-19 dans la région de la capitale nationale, Canada » Centre canadien pour l'autonomisation des femmes. (2021).
³ Snow, Natalie; Chandrarajan Shahzad, Niha; Raza, Zainab; Rukh Hussain, Abhar; Savard, Charles; Guan, Karen; Mayer, Michaela. « Comprendre la nature de la maltraitance économique : enquête nationale auprès des prestataires de services d'aide au Canada » Centre canadien pour l'autonomisation des femmes. (15 novembre 2022).

IL Y A CONTRÔLE ÉCONOMIQUE

lorsque le conjoint maltraitant empêche la victime d'avoir accès à des ressources financières, ou d'en avoir connaissance, et de prendre des décisions d'ordre financier⁴



SABOTAGE DE L'EMPLOI (SE)

Englobe les comportements qui empêchent la victime d'obtenir ou de conserver un emploi.⁵



EXPLOITATION ÉCONOMIQUE

(EE) désigne les comportements visant à délibérément détruire les ressources financières ou la solvabilité de la victime.⁶



Les tactiques utilisées sont les suivantes :

- Contrôler et limiter l'accès de la victime aux ressources financières;
- Refuser à la victime l'accès à des ressources de première nécessité comme la nourriture, les vêtements ou les médicaments;
- Surveiller l'utilisation que la victime fait de l'argent;
- Retenir ou cacher des revenus communs;
- Empêcher la victime d'avoir un compte bancaire;
- Mentir sur les biens et avoirs communs.

Les tactiques utilisées sont les suivantes :

- Interdire, décourager ou perturber délibérément l'emploi ou les études de la victime;
- Harceler la victime sur son lieu de travail;
- Empêcher la victime de toucher des ressources financières comme une pension alimentaire ou des prestations d'aide sociale ou d'invalidité.

Les tactiques utilisées sont les suivantes:

- Voler de l'argent, des chèques ou des cartes de débit;
- Ouvrir ou utiliser une ligne de crédit au nom de la victime sans son autorisation;
- Refuser de payer des factures, accumuler des factures au nom de la victime ou au nom de leurs enfants;
- Utiliser l'argent commun pour jouer à des jeux de hasard.



LES EFFETS DE LA MALTRAITANCE ÉCONOMIQUE

RÉPERCUSSIONS SUR LA SANTÉ

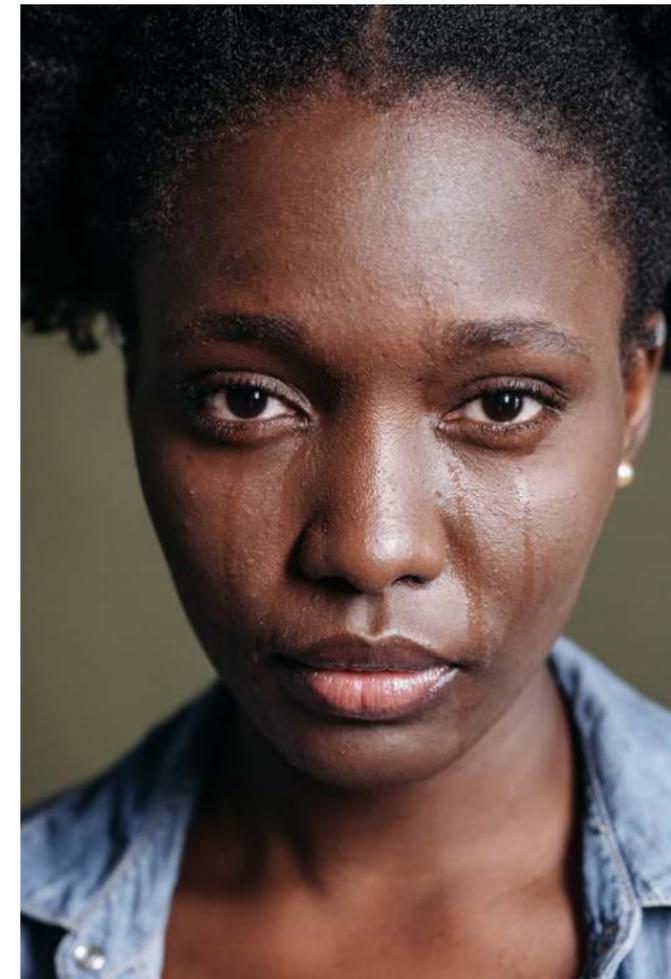
PHYSIQUE : risques pour la santé liés au stress, à la malnutrition ou aux effets psychologiques.⁷

RÉPERCUSSIONS SUR LA SANTÉ

ÉMOTIONNELLE ET MENTALE: Les femmes qui ont subi un contrôle économique et qui n'ont jamais pu s'épanouir ont l'impression qu'elles n'auront jamais assez d'argent. La maltraitance contribue donc à créer une mentalité de pénurie. En conséquence, elles éprouvent des niveaux élevés d'anxiété, de peur et de stress, ce qui les rend plus susceptibles de prendre de décisions peu judicieuses ou d'être incapables d'envisager des solutions financières à long terme. Le taux de stress post-traumatique est sept fois plus élevé dans les relations où il y a eu de la maltraitance économique. La violence économique est également le facteur de risque de suicide le plus important chez les femmes vivant une relation de maltraitance. Il s'agit d'une violence psychologique qui plonge les victimes dans un état de terreur, d'impuissance et de détresse mentale.

RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES :

Pauvreté, itinérance, endettement, détérioration du dossier de crédit et faillite. La violence économique peut durablement affecter la sécurité financière de la victime. Ses effets peuvent persister au-delà de la fin de la relation et empêcher la victime de se remettre sur ses pieds et de devenir indépendante. L'ingérence qu'elle a subie sur le plan de l'éducation et de l'emploi peut rendre la recherche ou la conservation d'un emploi difficile pour elle. Après la séparation, le conjoint maltraitant peut se servir du droit de la famille et de la pension alimentaire pour continuer à contrôler et à compromettre la sécurité financière et l'indépendance de la victime. Elle peut également être tenue responsable des dettes accumulées par son ex-partenaire et par conséquent éprouver des difficultés à trouver un logement, à obtenir un prêt pour une voiture, voire à payer ses dépenses courantes essentielles.



⁴ Postmus, Judy L., Sara-Beth Plummer, and Amanda M. Stylianou. "Measuring Economic Abuse in the lives of survivors: Revising the Scale of Economic Abuse." *Violence against women* 22, no. 6 (2016): 692-703.

⁵ Brewster, M. P. "Sexual and Domestic Violence: Report from the Qualitative Phase from an Adolescent Centre: Implications for treatment of battered women." *Journal of the American Medical Women's Association* 50, no. 3-4 (2003): 87-93; Neville, Lucy, and Erin Sanders-McDonagh. "Preventing domestic violence and abuse: Common themes and lessons learned from west midlands' DHRs." (2015). Stylianou, Amanda Mathisen, Judy L. Postmus, and Sarah McMahon. "Measuring abusive behaviors: Is Economic Abuse a unique form of abuse?." *Journal of interpersonal violence* 28, no. 16 (2013): 3186-3204. VonDeLinde, Katie M. Ciorba. "How are domestic violence programs meeting the economic needs of battered women in Iowa? An assessment and recommendations." *Building Comprehensive Solutions to Domestic Violence Publication* 16 (2002). Wettersten, Kara Brita, Susan E. Rudolph, Kiri Faul, Kathleen Gallagher, Heather B. Trangsrud, Karissa Adams, Sherna Graham, and Cheryl Terrance. "Freedom Through Self-Sufficiency: A Qualitative Examination of the Impact of Domestic Violence on the Working Lives of Women in Shelter." *Journal of counseling psychology* 51, no. 4 (2004): 447.

⁶ **IBID**

⁶ **IBID**

⁷ Battered Women's Support Services. "What is Economic Abuse?." https://www.bwss.org/wp-content/uploads/2014/04/BWSS-Economic-Empowerment_2.pdf

⁸ Orzeck, Tricia L., Ami Rokach, and Jacqueline Chin. "The effects of traumatic and abusive relationships." *Journal of Loss and Trauma* 15, no. 3 (2010): 167-192.

ROUE DU POUVOIR ET DU CONTRÔLE ÉCONOMIQUES

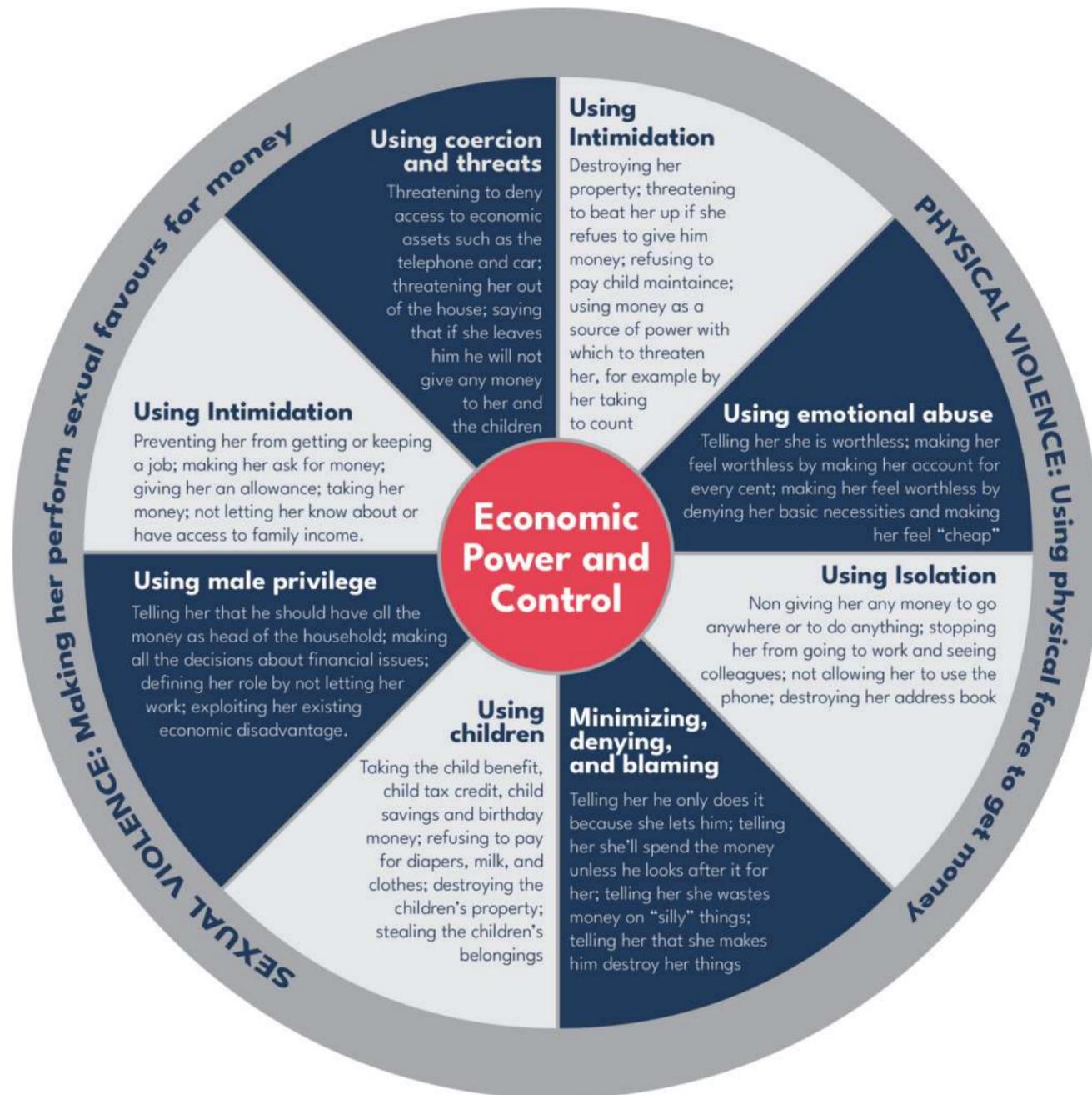


Figure 1: Roue du pouvoir et du contrôle économiques
 [Sharp, N. (2008) 'What's yours is mine' The different forms of economic abuse and its impact on women and children experiencing domestic violence, Refuge; adapted with permission from: DOMESTIC ABUSE INTERVENTION PROGRAMS, 202 East Superior Street, Duluth, Minnesota 55802, 218-722-2781 www.theduluthmodel.org]

PUISSANCE ÉCONOMIQUE POST-SÉPARATION & ROUE DE CONTRÔLE



Figure 2: Post-Separation Economic Power and Control Wheel
 [Developed by Jenn Glinski, University of Glasgow (2021). This resource is based on research findings of University of Glasgow PHD candidate Jenn Glinski, who is currently completing her thesis. Illustration design by Tony Mamo. Adaptation of the original Power and Control Wheel; approved by The Domestic Abuse Intervention Programs, www.theduluthmodel.org]

À PROPOS DE NOUS

Le Centre canadien pour l'autonomisation des femmes (CCFWE) est le seul organisme canadien qui se consacre à la lutte contre la **maltraitance économique** en contexte de violence familiale par le biais de l'éducation, l'autonomisation économique, la recherche et le changement de politique.

Le CCFWE travaille en collaboration avec des organismes d'aide aux femmes, des décideurs politiques, des institutions financières et des victimes survivantes pour adopter une stratégie globale de la lutte contre la **maltraitance économique** et pour donner aux survivantes les moyens de reconstruire leur vie et de prendre le contrôle de leurs finances.

Nous avons défini une approche globale pour combler les lacunes dans les services en matière de **maltraitance économique** et pour donner aux survivantes les moyens de reconstruire leur vie et de prendre le contrôle de leurs finances. Notre travail s'appuie sur l'expérience vécue, l'analyse comparative entre les sexes plus, la prise en compte des traumatismes et les pratiques fondées sur des données probantes.

Le CCFWE a sensibilisé plus de 60 000 personnes et 125 organismes à la maltraitance économique en élaborant des outils et des politiques novatrices, en proposant des stratégies d'intervention adaptées à la culture des victimes de maltraitance économique, en apportant un soutien direct aux victimes et en plaidant en faveur d'un changement systémique.

DONNER DE L'ESPOIR. INSPIRER. CHANGER DES VIES. PARTAGEZ VOTRE HISTOIRE AUJOURD'HUI.

Vous avez une histoire à partager?

Partager son histoire est un moyen puissant d'aider d'autres victimes survivantes et de contribuer au changement de politique, au plaidoyer, à l'autonomisation économique, à l'éducation et à la sensibilisation à la **maltraitance économique**. Le CCFWE ne recueille ni ne divulgue aucun renseignement personnel comme le nom complet, l'adresse ou le courriel des victimes survivantes qui offrent leur témoignage. Les histoires soumises peuvent être partagées anonymement par le CCFWE à des fins d'éducation et de sensibilisation.

Pour en savoir plus, consultez le site www.ccfwe.org



S'impliquer

Si vous souhaitez participer à notre travail :

Contactez-nous : info@ccfwe.org

Suivez-nous sur Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram : [@ccfwe](https://www.instagram.com/ccfwe)

Abonnez-vous à notre chaîne YouTube : [@ccfwe](https://www.youtube.com/ccfwe)

Pour en savoir plus sur la maltraitance économique, consultez notre site Web à l'adresse www.ccfwe.org.

Si vous souhaitez militer pour la justice économique au sein de votre entourage et votre collectivité, signez notre Engagement pour la lutte contre la **maltraitance économique**.

© 2022 Centre canadien pour l'autonomisation des femmes (CCFWE)

Ottawa, Canada

March, 2022

Designed by pamelamaurocaroca.com